



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1998/L.2  
10 juin 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE  
Huitième session  
Bonn, 2-12 juin 1998  
Point 4 a) de l'ordre du jour

COMMUNICATIONS NATIONALES

COMMUNICATIONS DES PARTIES VISEES A L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

Projet de conclusions du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat d'adresser aux Parties, avant le 31 août 1998, un questionnaire sur les précisions, ajouts et/ou modifications à apporter aux directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Directives FCCC). Il a également décidé que les travaux préparatoires nécessaires pour permettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa première session, les directives pour la préparation des informations demandées à l'article 7 du Protocole seraient regroupés, dans la mesure du possible, aux travaux en cours entrepris en vertu de la Convention au sujet des communications nationales des Parties visées à l'annexe I.
2. Le SBSTA a prié les Parties de renvoyer le questionnaire susmentionné au secrétariat au plus tard le 1er février 1999 afin de pouvoir les regrouper en un même document.

3. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier auquel participeront les représentants des Parties afin d'évaluer les réponses au questionnaire. Il l'a également prié de préparer un document sur les conclusions de cet atelier pour examen à sa dixième session en vue de proposer, à la cinquième session de la Conférence des Parties, les précisions, ajouts et/ou modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux directives FCCC.

-----